

MASTERCLASS OFFERTE :

3 CLEFS ESSENTIELLES POUR TE LANCER
DANS L'IEF SANS STRESS

MÊME SI TU NE SAIS ABSOLUMENT PAS PAR OÙ COMMENCER

Oum Adam - Team Ummaty

ON FAIT CONNAILSSANCE ?

ENCHANTÉE, JE SUIS OUM ADAM



 Maman de 5 enfants en IEF depuis 2012

 Multipreneure depuis + de 10 ans

 Formatrice Certifiée

 Enseignante de FLE  Autrice

POURQUOI “MISSION IEF” ?

- ✓ T'éclairer sur l'aspect juridique
- ✓ Te donner les clefs pour te lancer sans stress
- ✓ Répondre à tes questions
- ✓ Présenter MISSION IEF

PARTIE 1

La demande d'autorisation

Oum Adam - Team Ummaty

LA DEMANDE D'AUTORISATION

Depuis la loi du 24 août 2021, l'instruction en famille est soumise à **une autorisation préalable**. Il ne suffit plus d'une simple déclaration.

LA DEMANDE D'AUTORISATION

Depuis la loi du 24 août 2021, l'instruction en famille est soumise à **une autorisation préalable**. Il ne suffit plus d'une simple déclaration.

Article L131-5 :

Les personnes responsables d'un enfant soumis à l'obligation scolaire définie à l'article L. 131-1 doivent le faire inscrire dans un établissement d'enseignement public ou privé, ou bien, à condition d'y avoir été autorisées par l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation, lui donner l'instruction en famille.

[...] La présente obligation s'applique à compter de la rentrée scolaire de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de trois ans.

LA DEMANDE D'AUTORISATION

A RETENIR :

- ✓ Dossier de demande d'autorisation à envoyer entre le 1er mars et le 31 mai de l'année scolaire précédente
- ✓ Délai de réponse de 2 mois maximum (si pas de réponse acceptation)
- ✓ Possibilité de formuler un RAPO dans les 15 jours en cas de refus
- ✓ Si pas de réponse au bout de 2 mois vaut refus
- ✓ 4 motifs existants (+ 1 cinquième en cours d'année)

QUELS SONT LES 4 MOTIFS ?

1° L'état de santé de l'enfant ou son handicap ;



MOTIF 1 SANTÉ / HANDICAP

1A

MOTIF 1A

- Motif de santé
 - Certificat médical sous pli fermé
 - Conseil : Ajouter un dossier présentant l'enfant
-



MOTIF 1 SANTÉ / HANDICAP

1A

MOTIF 1A : SANTÉ

- Motif de santé
 - Certificat médical sous pli fermé
 - Conseil : Ajouter un dossier présentant l'enfant
-

1B

MOTIF 1B : HANDICAP

- Motif handicap
- Certificat médical MDPH ou décision CDAPH
- Conseil : Ajouter un dossier présentant l'enfant

QUELS SONT LES 4 MOTIFS ?

1° L'état de santé de l'enfant ou son handicap ;

2° La pratique d'activités sportives ou artistiques intensives ;



MOTIF 2 SPORT / ART

2A

MOTIF 2A : SPORT

- Pratique d'activités sportives intensives
 - Attestation d'inscription
 - Présentation de l'organisation du temps de l'enfant
-



MOTIF 2

SPORT / ART

2A

MOTIF 2A : SPORT

- Pratique d'activités sportives intensives
 - Attestation d'inscription
 - Présentation de l'organisation du temps de l'enfant
-

2B

MOTIF 1B : ART

- Pratique d'activités artistiques intensives
- Attestation d'inscription
- Présentation de l'organisation du temps de l'enfant

QUELS SONT LES 4 MOTIFS ?

- 1°** L'état de santé de l'enfant ou son handicap ;
- 2°** La pratique d'activités sportives ou artistiques intensives ;
- 3°** L'itinérance de la famille en France ou l'éloignement géographique de tout établissement scolaire public ;



MOTIF 3 ITINÉRANCE / GÉO

3A

MOTIF 3A : ITINÉRANCE

- Itinérance de la famille en France
 - Toutes pièces utiles justifiant de l'impossibilité de fréquenter assidûment un établissement d'enseignement public ou privé
-



MOTIF 3 ITINÉRANCE / GÉO

3A

MOTIF 3A : ITINÉRANCE

- Itinérance de la famille en France
 - Toutes pièces utiles justifiant de l'impossibilité de fréquenter assidûment un établissement d'enseignement public ou privé
-

3B

MOTIF 3B : ÉLOIGNEMENT GÉO

- L'éloignement géographique de tout établissement scolaire public
- Toutes pièces utiles établissant cet éloignement géographique

QUELS SONT LES 4 MOTIFS ?

- 1°** L'état de santé de l'enfant ou son handicap ;
- 2°** La pratique d'activités sportives ou artistiques intensives ;
- 3°** L'itinérance de la famille en France ou l'éloignement géographique de tout établissement scolaire public ;
- 4°** L'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif, sous réserve que les personnes qui en sont responsables justifient de la capacité de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant à assurer l'instruction en famille dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant.



MOTIF 4 SITUATION PROPRE

MOTIF 4 : L'EXISTENCE D'UNE SITUATION PROPRE À L'ENFANT MOTIVANT LE PROJET ÉDUCATIF

- Présentation écrite du **projet éducatif** comportant les éléments essentiels de l'enseignement et de la pédagogie adaptés aux capacités et au rythme d'apprentissage de l'enfant, à savoir notamment :
 - Description de la démarche et des méthodes pédagogiques mises en œuvre pour permettre à l'enfant d'acquérir les connaissances et les compétences dans chaque domaine de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
 - Ressources et supports éducatifs utilisés
 - Organisation du temps de l'enfant (rythme et durée des activités)



MOTIF 4 SITUATION PROPRE

MOTIF 4 : L'EXISTENCE D'UNE SITUATION PROPRE À L'ENFANT MOTIVANT LE PROJET ÉDUCATIF

- Le cas échéant, identité de **tout organisme d'enseignement à distance** participant aux apprentissages de l'enfant et une description de la teneur de sa contribution
- Pièces justifiant de la **disponibilité** de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant
- Copie du **diplôme du baccalauréat** ou équivalent (français ou étranger) de la personne chargée d'instruire l'enfant
- Déclaration sur l'honneur de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant d'assurer cette instruction majoritairement en **langue française**

LES CONTRÔLES

CONTRÔLE ACADÉMIQUE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le contrôle de l'instruction dans la famille par l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation a lieu tous les ans et permet de vérifier que l'enfant reçoit bien une instruction qui a pour objet de l'amener, à l'issue de la période de l'instruction obligatoire, à la maîtrise de l'ensemble des exigences du socle commun.



LES CONTRÔLES

CONTRÔLE ACADÉMIQUE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le contrôle de l'instruction dans la famille par l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation a lieu tous les ans et permet de vérifier que l'enfant reçoit bien une instruction qui a pour objet de l'amener, à l'issue de la période de l'instruction obligatoire, à la maîtrise de l'ensemble des exigences du socle commun.

L'ENQUÊTE MAIRIE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

“[...] Et tous les deux ans, l'objet d'une enquête de la mairie compétente, uniquement aux fins de vérifier la réalité des motifs avancés par les personnes responsables de l'enfant pour obtenir l'autorisation mentionnée à l'article L. 131-5, et s'il leur est donné une instruction dans la mesure compatible avec leur état de santé et les conditions de vie de la famille.”



PARTIE 2

Instruction en Famille (IEF)
ou école à la maison ?

Oum Adam - Team Ummaty



IEF OU ÉCOLE À LA MAISON ?

01

INSTRUCTION EN FAMILLE

- Terme officiel de l'Education Nationale
 - Statut juridique
 - Instruction formelle ou informelle
-



IEF OU ÉCOLE À LA MAISON ?

01

INSTRUCTION EN FAMILLE

- Terme officiel de l'Education Nationale
 - Statut juridique
 - Instruction formelle ou informelle
-

02

ÉCOLE À LA MAISON

- Terme informel
- Désigne l'IEF avec un cadre scolaire (CNED, CPC)
- Reproduction du travail scolaire à la maison



DIFFÉRENTES OPTIONS EN IEF :

CNED LIBRE

CNED REGLEMENTÉ



DIFFÉRENTES OPTIONS EN IEF :

CNED LIBRE

CNED REGLEMENTÉ

COURS PAR CORRESPONDANCE



DIFFÉRENTES OPTIONS EN IEF :

CNED LIBRE

CNED RÉGLEMENTÉ

COURS PAR CORRESPONDANCE

ÉCOLE EN LIGNE



DIFFÉRENTES OPTIONS EN IEF :

CNED LIBRE

CNED REGLEMENTÉ

COURS PAR CORRESPONDANCE

ÉCOLE EN LIGNE

IEF LIBRE



DIFFÉRENTES OPTIONS EN IEF :

CNED LIBRE

CNED REGLEMENTÉ

COURS PAR CORRESPONDANCE

ÉCOLE EN LIGNE

IEF LIBRE

UNSCHOOLING

PARTIE 3

Communiquer avec bienveillance
pour une IEF réussie (et sans cris)

Oum Adam - Team Ummaty

ACCUEILLIR LES ÉMOTIONS DE L'ENFANT

POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

C'est indispensable en IEF car on passe 24 heures sur 24 avec l'enfant, sans répit (ou presque).

Il est donc essentiel de trouver un mode de fonctionnement qui permette de ne pas s'épuiser.



ACCUEILLIR LES ÉMOTIONS DE L'ENFANT

POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

C'est indispensable en IEF car on passe 24 heures sur 24 avec l'enfant, sans répit (ou presque).

Il est donc essentiel de trouver un mode de fonctionnement qui permette de ne pas s'épuiser.

CE QUE ÇA SIGNIFIE :

- ☛ C'est entendre ce que l'enfant vit, mettre des mots dessus, sans jugement ni minimisation.
- ☛ Ce n'est pas valider tout comportement (hurler, taper), mais c'est valider l'émotion qui l'a provoqué.



COMMENT PROCÉDER POUR ACCUEILLIR LES **ÉMOTIONS** ?

E

|
Ecouter sans
juger et sans
intervenir

COMMENT PROCÉDER POUR ACCUEILLIR LES **ÉMOTIONS** ?

E

Ecouter sans
juger et sans
intervenir

R

Reformuler pour
aider l'enfant à
comprendre son
émotion

COMMENT PROCÉDER POUR ACCUEILLIR LES **ÉMOTIONS** ?

E

Ecouter sans
juger et sans
intervenir

R

Reformuler pour
aider l'enfant à
comprendre son
émotion

A

Accompagner
dans l'accueil de
l'émotion et
donner des clefs

COMMENT PROCÉDER POUR ACCUEILLIR LES **ÉMOTIONS** ?

E

Ecouter sans
juger et sans
intervenir

R

Reformuler pour
aider l'enfant à
comprendre son
émotion

A

Accompagner
dans l'accueil de
l'émotion et
donner des clefs

ET TOI ?

Faire preuve
d'auto empathie
et s'autoriser à
être "mal"

CONCLUSION

Oum Adam - Team Ummaty



MERCI DE TON ATTENTION !

01

SITU AS DES QUESTIONS :

Instagram :@ummatyshop

E-mail : contact@ummatyshop.fr

02

MISSION IEF

Inscriptions jusqu'au 14/04

Tarif exceptionnel